

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD769

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 24

A l'alinéa 3, après la référence :

« le II »,

insérer les mots :

« , à l'exception de la dernière phrase, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de l'adoption de l'amendement CD 110, compte tenu de la répartition des compétences entre l'Etat et la Nouvelle Calédonie.